Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20261020-2026_8_4-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

15 octobre 2026

En exercice : 19
Présents : 12

Votants : 18

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;

Mme RIO Annick, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, *Conseillers municipaux* ;

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme DUVERGER Cécile par M. HUET Guénhaël
Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise par Mme HERVE Nadia
M. BERTRAND Romain par Mme PIERINI Anne
M. JEANNOT Mathieu par M. BEGKOYIAN Pierre
Mme LE COTILLEC Clémence par Mme JEGO Anne-Marie

Absent : M. PASCO Yann

Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

n°2026-8-4 : Mise à jour des annexes sur les comités consultatifs du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BEGKOYIAN qui présente à l'assemblée le projet de modification des annexes du règlement intérieur (ci-joint).

Suite à la réunion bilan du 2 septembre 2026 sur les Comités Consultatifs Citoyens (CCC) du premier mandat (2020/2026) et leur devenir à laquelle étaient conviés les anciens membres du CCC, ayant répondu à la lettre de consultation et les élus de la commission « économie et communication », des propositions de modification et d'évolution ont été émises.

A noter que tous unanimement estiment qu'il faut les maintenir que c'est un bon outil de démocratie participative.

Cécile DUVERGER s'est appliquée à retranscrire donc les propositions de modifications dans le règlement et la charte qui sont soumises à votre vote.

Guénhael HUET précise une évolution essentielle des CCC, débattue et proposée par la municipalité, consistant en la création d'un CCC spécifique PPI et des CCC thématiques et budget participatif ; et donne quelques explications sur ce nouveau dispositif essentiel à son amélioration et à l'ouverture démocratique.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 apportant un certain nombre de modifications au fonctionnement de la démocratie locale, notamment au sein des Conseils Municipaux.

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) stipulant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Vu la délibération n°2026-3-35 du 31 mars 2026 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal de Locmariaquer.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20261020-2026_8_4-DE

Considérant la proposition de mise jour des annexes sur les comités consultatifs du règlement intérieur du Conseil Municipal de Locmariaquer.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 17 voix pour, et 1 abstention :

APPROUVE la modification des annexes sur les comités consultatifs du règlement intérieur du Conseil Municipal de Locmariaquer.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place des Comités Consultatifs Citoyens.

La secrétaire de séance
Anne-Marie JEGO

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)